



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LABANQUE – CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS —  
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRODUCTION AVEC ALINE BRUGEL**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, dans le cadre de son projet de territoire souhaite rendre la culture nomade par des créations et diffusions décentralisées, accompagnées d'actions d'éducation populaire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay invite des artistes pour des résidences hors-les-murs sur le territoire,

Considérant que l'artiste Aline BRUGEL, danseuse et plasticienne va poursuivre son projet *Corps in situ in city* qui consiste à inviter des habitants de la Communauté d'Agglomération à faire partie intégrante des œuvres affichées dans l'espace public,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de production avec Aline BRUGEL domiciliée à Nantes (44200), 3 boulevard Léon Bureau ayant pour objet la réalisation d'œuvres originales à l'occasion d'une résidence d'artiste allant de la notification au 4 novembre 2024 pour un montant forfaitaire de 19 680 euros nets de taxes qui comprend :

- 12 500 € nets de taxes pour la cession de droits/honoraires de l'artiste
- 7 180 € nets de taxes pour les frais de production et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de production avec l'artiste Aline BRUGEL, danseuse et plasticienne domiciliée à Nantes (44200) au 3 boulevard Léon Bureau ayant pour objet la réalisation d'œuvres originales à l'occasion d'une résidence d'artiste, pour une durée allant de la notification au 4 novembre 2024 pour un montant forfaitaire de 19 680 euros nets de taxes qui comprend :

- 12 500 € nets de taxes pour la cession de droits/honoraires de l'artiste
- 7 180 € nets de taxes pour les frais de production et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat,

**PRECISE** que la Communauté d'Agglomération s'acquittera du « 1,1% diffuseur » auprès de l'URSSAF/Maison des Artistes pour un montant de 137,50 € nets de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 JAN. 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **25 JAN. 2024**

Et de la publication le : **25 JAN. 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

